Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :
télétransmission en Préfecture le 24 FEV. 2023
publication en ligne le 24/02/23

# DÉCISION DU MAIRE n° 2023 / 09

*Attribution des marchés ordinaires de travaux - Aménagement du niveau R+2 et mise en accessibilité de la mairie – Lots 5 et 6*

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions,
* **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020 / 44 en date du 26 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget,
* **VU** la décision du Maire n° 2023 / 03 en date du 31/01/2023 exécutoire le 1/02/2023 attribuant les lots 2, 3, 4, 7, 8 et 9.
* **VU** le Code de la Commande Publique, notamment en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-2 3°,
* **CONSIDÉRANT** la nécessité de disposer de marchés pour l'aménagement du niveau R+2 et la mise en accessibilité de la mairie siège, et suite à l'absence d'offre pour les lots 1, 5 et 6,

## DÉCIDE

➲ Après examen des offres, d'attribuer les marchés à l'établissement Serge POISSON SAS présentant les offres les plus économiquement avantageuses, comme suit :

| Lot | Montant HT |
|---|---|
| 5 – climatisation - ventilation | 39 115.55 € |
| 6 – plomberie – chauffage sanitaire | 26 821€ |

➲ La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune ;
➲ La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion ;
➲ La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;
➲ Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Epagny Metz-Tessy, le 23 février 2023,
Le Maire,

MAIRIE EPAGNY METZ-TESSY 74

Roland DAVIET.